

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Toutes les villes importantes, y compris même Halifax.

Le sénateur BAIRD: Et aussi Saint-Jean, Terre-Neuve.

M. DYMOND: Nous allons essayer de choisir au moins une grande ville dans chaque province du Canada.

Le sénateur THORVALDSON: Je voudrais savoir quelle est la proportion du coût en dollars de tout le programme de travaux d'hiver que prend le boni de \$500 pour la construction de maisons.

M. DYMOND: En ce qui concerne les dépenses fédérales?

Le sénateur THORVALDSON: Oui. Quelle proportion absorbe le boni de \$500?

M. HEREFORD: Cette année, nous prévoyons que \$17,000,000 seront affectés au programme de construction de maisons et \$48,000,000 au programme de travaux d'hiver de municipalités.

Le sénateur THORVALDSON: Tout cela relève-t-il de votre ministère? Ces deux programmes sont-ils conjugués?

M. DYMOND: Le nouveau ministère de la Main-d'œuvre dont la formation sera proposée au Parlement sera responsable du programme d'encouragement des travaux municipaux d'hiver. Quant aux autres programmes dont le ministre a parlé le premier jour, le programme «Faites-le maintenant», fait partie intégrante de l'activité du Service national de placement et le gouvernement fédéral a son propre programme de construction dans ce domaine par l'entremise du comité interministériel. Le ministère du Travail applique le programme de construction de maisons en liaison avec la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Le sénateur THORVALDSON: Une autre question. Il me semble que le programme de travaux d'hiver a été institué il y a un bon nombre d'années à une époque où le nombre des chômeurs était très élevé en hiver, 6 à 8 p. 100 je crois. Il a beaucoup diminué maintenant. Je crois même que nous parlons de régions où il n'y a pas de chômage du tout. Or, est-il question quelque part de restreindre ces programmes maintenant que leur objet a disparu dans une certaine mesure? Il ne convient peut-être pas de poser cette question à ces messieurs, mais peut-être auraient-ils une ou deux observations à faire.

M. DYMOND: Je pourrais peut-être faire certaines observations, sans traiter de la ligne de conduite du gouvernement, ce que je ne suis naturellement pas en mesure de faire.

Il est certain que le chômage d'hiver a diminué depuis quelques années au Canada, heureusement, grâce à la cadence très rapide du développement économique des quatre ou cinq dernières années. Cependant, il y a encore beaucoup de chômage durant l'hiver à cause du caractère saisonnier de l'industrie du bâtiment. Ce chômage—et j'exprime là une opinion—augmenterait probablement si ces stimulants étaient brusquement supprimés. Je souligne le mot «brusquement».

Ces programmes ont un autre effet qui est particulièrement important dans l'état de plein emploi où se trouve actuellement l'ensemble de l'économie, et c'est de répartir plus également et d'utiliser plus efficacement les effectifs de l'industrie du bâtiment. Par exemple, si nous n'avions pas eu de programme pour encourager la construction de maisons en hiver l'an dernier, je suis d'avis que la pression exercée sur la main-d'œuvre disponible aurait été beaucoup plus forte. A la fin de l'été et en octobre, il y a eu moins de maisons de construites qu'il n'y en aurait eu au cours de cette période sans le programme.

Je crois que le même raisonnement s'applique en général au programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités. Autrement dit,